

Arrêté préfectoral relatif à la part départementale de l'accise sur l'électricité

Monsieur Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 54 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2022-129 du 4 février 2022 relatif à la part communale et à la part départementale de l'accise sur l'électricité ;

Considérant l'article D. 3333-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le montant de la part départementale de l'accise sur l'électricité est notifié aux collectivités concernées par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1 - Au titre de l'année 2023, le montant de la part départementale de l'accise sur l'électricité alloué au Département d'Eure-et-Loir est de 4 720 834 €.

Article 2 - La formule de calcul de la part départementale allouée au titre de l'année 2023 conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est la suivante :

Montant de l'accise 2023	=	Montant de l'accise 2022	X	Evolution de l'IPC entre 2021 et 2022	X	quantités d'électricité consommées 2021/2020
--------------------------	---	--------------------------	---	---------------------------------------	---	--

Le montant de l'accise₂₀₂₂ est de 4 312 687 €.

La variation de l'IPC s'est élevée à 1,053 .

Les quantités d'électricité se sont élevées à 2 954 565 755 en 2021 et à 2 842 177 511 en 2020.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif ou par voie dématérialisée sur le site www.citoyens.telerecours.fr dans le délai de 2 mois à compter de la publication de cet arrêté.

Article 4 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Yann GERARD